

BULLETIN MENSUEL

PUBLIÉ PAR LA

CHAMBRE DE COMMERCE FRANÇAISE DE MONTRÉAL

Prix d'abonnement

10 francs par an.

SIÈGE DE LA CHAMBRE
EDIFICE DU BOARD OF TRADE, RUE ST-SACREMENT
MONTREAL

Le Bureau est ouvert tous les jours, sauf le dimanche, de 10 heures à midi et de 1 heure à 3 heures.

Adresser toute lettres et communications à la Chambre de Commerce Française de Montréal, à MONTREAL, CANADA.

Adresse télégraphique : "GALLIA" Montréal.

A V I S

La Chambre de Commerce française de Montréal informe le public qu'elle tient à sa disposition "l'Annuaire de l'Industrie française et du Commerce d'Exportation" contenant les noms et adresses des principaux commerçants de France.

On pourra consulter cet annuaire au secrétariat de la Chambre, Board of Trade Building, tous les jours aux heures de bureau.

Nous recommandons aux personnes, qui ont l'occasion de nous écrire, de bien indiquer l'adresse exacte de notre Compagnie :

Chambre de Commerce FRANÇAISE de Montréal

En omettant la désignation **Française**, ce qui arrive à plusieurs de nos correspondants, les lettres sont remises — comme il est juste — à la **Chambre de Commerce du district de Montréal**, c'est-à-dire à nos confrères Canadiens.

Comptes-Rendus des Séances de la Chambre de Commerce Française de Montréal.

SÉANCE DU 28 DÉCEMBRE 1898.

Extrait du procès-verbal de la séance du 28 décembre 1898, tenue par la Chambre de Commerce française de Montréal, sous la présidence de M. E. Galibert, président.

M. le Consul-Général de France assiste à la réunion.

Sont présents : MM. Jonas, Rougier, J. Herdt et de Sicys.

M. Monier se fait excuser.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Il est procédé au dépouillement du courrier de quinzaine qui contient notamment plusieurs demandes de renseignements sur l'amiante, le caviar, les pommes, l'huile d'olive, les ressorts d'horlogerie, etc. A signaler aussi une lettre de M. Couspeire, de Paris, membre adhérent de notre Chambre, annonçant son prochain passage à Montréal et demandant l'agence pour la France d'une bonne maison canadienne.

A signaler également une lettre adressée à M. le Consul Général de France, par un négociant français établi au Brésil, demandant si le Canada fabrique des fûts pour le vin. Ce négociant serait en état d'acheter une vingtaine de mille de ces fûts.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU 11 JANVIER 1899.

Extrait du procès-verbal de la séance du 11 janvier 1899, tenue par la Chambre de Commerce Française de Montréal, sous la présidence de M. Emile Galibert, président.

M. le Consul-Général de France assiste à la réunion.

Sont présents : MM. Jonas, vice-président ; V. Rougier, trésorier ; J. Monier, secrétaire ; MM. J. Herdt, de Sieyès, Brisset et Poindron, conseillers, et MM. Auzias-Turenne, Bouesnel, Chantrelle, Dantony, P. Beullac et Z. Savarin.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Il est procédé au dépouillement du courrier de quinzaine qui contient notamment une lettre de M. le Président de la Chambre de Commerce de Grenoble recommandant à la bienveillance de notre Compagnie M. Hostachy, titulaire d'une bourse du Ministère du Commerce. M. Hostachy doit passer deux ans au Canada. Il trouvera auprès de nous tout l'appui qu'il nous sera possible de lui donner pour l'accomplissement de sa mission.

Le courrier contient encore un grand nombre de correspondances ayant trait surtout à la question de la ligne directe franco-canadienne et à l'importation des jambons canadiens et de l'amiante en France, ainsi que des demandes de renseignements sur les dentelles et rubans.

Le dépouillement du courrier terminé, M. le Président donne lecture de son rapport sur les travaux de la chambre pendant l'année 1898.

La chambre ayant décidé l'insertion de ce rapport dans le "Bulletin," sa place se trouve tout indiquée ici :

RAPPORT DE M. LE PRÉSIDENT.

Messieurs et Chers Collègues,

Conformément aux prescriptions de notre Règlement, votre bureau de 1898 vient vous remettre les pouvoirs que vous lui aviez confiés l'an dernier, et vous rendre compte de ses travaux.

Mais avant d'aller plus loin, permettez-moi d'exprimer à M. le Consul Général de France toute la gratitude que nous lui devons pour l'assiduité avec laquelle il veut bien suivre nos travaux et pour les conseils sages et éclairés qu'il ne nous refuse jamais lorsque nous avons recours à ses lumières. Ces marques non équivoques de sympathie sont pour nous un puissant encouragement, en même temps qu'elles stimulent notre zèle pour l'accomplissement de la tâche patriotique que nous nous sommes imposée, le développement du commerce français au Canada.

J'adresse aussi les remerciements de notre Compagnie à M. le Ministre du Commerce de France pour l'aide constante qu'il nous a toujours fournie et pour l'augmentation, cette année, de la subvention ministérielle. Nos obligations croissent avec les bienfaits reçus de la Mère-Patrie ; nous saurons, comme par le passé, nous montrer dignes de cette sollicitude.

Je vous parlais, il y a un instant, de notre tâche, comme Chambre de Commerce française en ce pays, et je vous l'indiquais d'un mot, le développement du Commerce français au Canada. Ceci me conduit tout naturellement à la question de la ligne directe, et vous me permettrez encore de vous rappeler ce que je vous disais l'an dernier, au moment où je prenais possession de la présidence de votre Compagnie : La question de la ligne directe entre la France et le Canada restera à l'ordre du jour de notre Chambre tant que nous n'aurons pas atteint notre but. Hélas ! cette question devra encore figurer sur le programme du bureau que vous allez élire. Vous avez été tenus au courant de tout ce qui a été fait par nous pour la réalisation de ce projet d'une importance primordiale en ce qui regarde le développement des relations entre la France et le Canada. Vous savez que les pourparlers engagés n'ont pas abouti. Cependant il n'y a pas lieu de désespérer, et nous comptons beaucoup sur l'initiative individuelle des armateurs Français pour créer cette ligne, assurée d'un brillant avenir, puisque, tant pour l'aller que pour le retour, elle peut disposer, dès à présent, d'éléments de fret importants.

Malgré cet échec momentané de la ligne directe Franco-Canadienne, l'année qui vient de s'écouler n'a pas été mauvaise pour notre commerce en ce pays. La création de l'Office Nationale du Commerce Extérieur a attiré encore davantage sur le Canada l'attention du Commerce Français d'Exportation, et les nombreux rapports que nous avons eu à fournir à l'Office National nous donnent le droit d'espérer une augmentation très appréciable, dans un prochain avenir, du trafic franco-canadien. A notre avis, cette création de l'Office National est une idée heureuse sous tous les rapports.

Vous avez appris que, sur la proposition de M. le Ministre du Commerce de France, M. le Président de la République a bien voulu signer en juillet dernier, la nomination de votre Président comme Conseiller du Commerce Extérieur. Cette distinction flatteuse s'adresse autant à notre Compagnie toute entière qu'à celui qui en a été particulièrement l'objet, et nous en remercierons tous notre gouvernement par un redoublement d'activité et d'énergie dans l'accomplissement de notre mission.

Je ne saurais passer sous silence les pourparlers récemment engagés entre les Gouvernements des Etats-Unis et le Canada, en vue de la conclusion d'un traité de réciprocité douanière entre ces deux pays. Comme en vertu de la convention franco-canadienne, la France a droit au traitement de la nation la plus favorisée, tout dégrèvement accordé aux produits des Etats-Unis eût été, de droit, applicable aux produits similaires d'origine française. Bien que les négociations, commencées à Québec et continuées à Washington, ne soient pas encore formellement terminées, on peut prévoir dès aujourd'hui, qu'il n'y aura de concessions réciproques entre les deux pays que sur très peu d'articles, peut-être sur les bois, le charbon et le poisson frais, et, en tout cas, il ne paraît pas qu'aucun produit de l'industrie française puisse en bénéficier. Le sentiment public, aux Etats-Unis, ne veut pas entendre parler d'une réciprocité avec le Canada qui laisserait aux produits anglais un avantage quelconque sur les produits américains.

Il me reste enfin à parler de la situation économique du Canada. Le Commerce et l'Industrie ont été prospères, en général, cette année, par tout le Canada. Le nombre des faillites a diminué de 25 à 30 p. c. Le fondement de la prospérité, ici comme dans tous les pays agricoles, est dans la situation des cultivateurs. Or, les cultivateurs canadiens ont vendu leur récolte de 1897 à des prix très élevés, ce qui leur a permis de payer leurs dettes et a augmenté d'une façon remarquable leur

capacité de consommation. Ils ont encore une bonne récolte dans leurs granges et ils sont décidés à en tirer le meilleur parti possible. Le commerce a largement bénéficié de cette situation et l'industrie également. Les exportations canadiennes ont été un peu moindres que les années précédentes, la diminution portant principalement sur les bois et les produits de l'industrie laitière ; mais les importations ont augmenté avec le bien-être de la population, et le total des échanges avec l'étranger ne sera pas sensiblement inférieur avec 1897. Il se fait à Montréal un commerce de transport en transit de produits de l'Ouest qui a nécessité l'emploi d'un nombre plus considérable de navires et de bâtiments d'un plus fort tonnage, l'augmentation du nombre des navires atteignait 9 p. c. sur 1897 et celle du tonnage 15 p. c. Lorsque les canaux du St-Laurent seront tous creusés à une profondeur permettant la navigation à des bateaux calant 14 pieds, ce qui est prévu pour la prochaine saison de navigation, le trafic du port de Montréal devra prendre un accroissement encore plus rapide, en raison des avantages qu'offre la voie du St-Laurent à l'échange des produits entre l'Europe et tout l'ouest de l'Amérique du Nord.

En ce qui concerne notre commerce français au Canada, bien que dans certaines lignes il y ait eu une augmentation assez marquée dans l'achat de nos produits, notre chiffre d'affaires resterait, d'après les statistiques officielles canadiennes, à peu près stationnaire, ce qui s'explique par l'absence d'une ligne directe reliant les deux pays.

Nous avons eu dernièrement, à l'Exposition de Toronto, l'occasion de constater l'effort tenté par nos commerçants et industriels de France pour faire connaître leurs marques à l'étranger, et nous avons été très fiers des succès obtenus par nos compatriotes, ainsi que des nombreuses récompenses dont ils ont été l'objet. Cette exposition, à laquelle ont pris part un certain nombre de nos compatriotes, a été le point de départ d'un courant commercial entre le marché de Toronto et le marché français, courant qui, nous l'espérons, ira sans cesse en augmentant.

J'ai commencé ce rapport par des remerciements ; c'est par des remerciements que je veux le terminer. Merci donc à vous tous, Messieurs et chers collègues, du concours dévoué que vous m'avez toujours accordé pour me faciliter ma tâche. Grâce à votre dévouement et à la bienveillance dont vous avez fait preuve à mon égard, je ne me suis pas trop aperçu du poids de la responsabilité que j'avais assumée en acceptant la présidence de votre Compagnie. Permettez-moi, de ces témoignages de gratitude qu'il est de mon devoir de vous donner, permettez-moi de faire une large part à notre sympathique vice-président qui a bien voulu me remplacer pendant plus de trois mois au fauteuil présidentiel. C'est un stage qui ne lui aura pas été inutile pour exercer les fonctions de président auxquelles je serais heureux de le voir appelé par vos suffrages.

J'ai aussi les plus grands éloges à décerner à votre dévoué secrétaire, M. J. Monier. Grâce à ses connaissances si variées et à sa compétence indiscutable en matière commerciale, notre bulletin a eu souvent et très souvent les honneurs de la reproduction par les principaux organes du commerce de France.

Et maintenant, Messieur et chers collègues, laissez-moi, au nom du bureau de 1898, vous remettre les pouvoirs que nous vous sommes reconnaissants de nous avoir confiés l'an dernier et que nous vous prions de remettre en d'autres mains. Nous serons heureux et fiers de prouver à nos successeurs notre reconnaissance par un dévouement absolu à notre œuvre commune, la Chambre de Commerce française de Montréal. (*Applaudissements.*)

M. le Consul Général prend la parole pour remercier M. le Président des sentiments manifestés à son égard. Le représentant de la France saisit cette occasion pour faire l'éloge de la Chambre et de son président M. E. Galibert, et il est heureux de constater que les travaux de notre Compagnie sont appréciés en France. L'augmentation de la subvention ministérielle, cette année, doit être considérée bien plutôt comme l'expression de la satisfaction de M. le Ministre du Commerce pour les efforts persévérants de cette Chambre, que comme un stimulant à son zèle, qui n'a du reste, pas besoin d'être stimulé.

En terminant, M. le Consul Général rappelle les services rendus par M. J. Herdt, l'ancien président de notre Compagnie, principalement dans la question de la ligne directe franco-canadienne. Chaque fois que l'on aura à s'occuper de cette question, on pourra consulter avec fruit le rapport qui en a été rédigé par les soins de M. Herdt. (*Applaudissements.*)

M. le Consul Général se retire au moment où la Chambre va procéder à l'élection de son bureau.

Il est procédé aux différents tours de scrutin nécessités par l'élection d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un trésorier et de quatre conseillers pour 1899.

Sont réélus par acclamation :

Président : M. E. Galibert, conseiller du Commerce Extérieur de la France ;

Vice-Président : M. H. Jonas ;

Trésorier : M. V. Rougier ;

Secrétaire : M. J. Monier ;

Conseillers : M. J. Herdt, M. J. de Sieyès, M. J. Brisset, M. A. Poindron.

C'est aux applaudissements de l'assemblée que ces résultats sont proclamés.

M. E. Galibert avait décliné l'honneur de la présidence à cause de ses nombreuses occupations ; mais, sur l'insistance unanime de la chambre, il consentit à accepter, encore cette année, les fonctions qui lui étaient offertes d'une manière si flatteuse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

VISITE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE AU CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE

Comme d'habitude, à l'occasion du 1er Janvier, la Chambre de Commerce française est allée présenter ses respects à M. le Consul Général de France, qui recevait à la Chancellerie du Consulat.

Deux sociétés nationales françaises, l'Union Nationale et la Société de Secours Mutuels ont été

reçues en même temps que la Chambre. M. le Consul Général avait à ses côtés M. Duchastel de Montrouge, consul, chancelier du consulat.

M. Pinoteau, chevalier du Mérite Agricole, président de l'Union Nationale, a d'abord exprimé au représentant de la France les vœux de la colonie française pour lui personnellement et surtout pour la Patrie qu'il représente si dignement en ce pays.

M. Emile Galibert, président de la Chambre de Commerce française, conseiller du commerce extérieur de la France, se fit l'interprète des sentiments de notre compagnie, et M. Devins, président de la société de Secours Mutuels, parla au nom de cette société.

M. le Consul Général répondit par une de ces improvisations brillantes et chaleureuses dont il est coutumier, faisant ressortir le devoir qui incombe aux Français à l'étranger de faire connaître et aimer la France, complimentant la Chambre de Commerce des travaux qu'elle s'impose avec tant de désintéressement et du dévouement dont elle fait preuve pour aider à l'expansion du commerce, et par conséquent de l'influence française au Canada. Il eût aussi un mot de sympathique encouragement pour la société de Secours Mutuels, et termina en recommandant à nos nationaux de rester unis, en phalange serrée autour du drapeau de la France, surtout dans les temps où ce drapeau est le plus en butte aux avanies des ennemis de notre pays.

Puis, après de cordiales poignées de mains échangées, les membres de la colonie française se séparèrent, non sans avoir crié "Vive la France" et "Vive la République."

DÉCLARATIONS EN DOUANE

Une circulaire du ministère des douanes du Canada prescrit que, à partir du 1er janvier 1899, la déclaration suivante devra être, non pas annexée à la facture, mais imprimée, étampée ou écrite au dos ou à la face de la facture même, pour les provenances de tous les pays, sauf la Grande-Bretagne; et cette déclaration devra être signée par l'exportateur, un des associés de la maison, un des administrateurs de la compagnie ou un employé de la maison d'exportation, ayant personnellement connaissance des faits déclarés. La circulaire ne parle d'aucune attestation ni de visa, ce qui simplifierait beaucoup les formalités à remplir par le négociant exportateur.

Voici la traduction du texte de la circulaire, qui ne nous est encore parvenu qu'en anglais :

" J "

Formule de certificat prescrit pour les factures de marchandises VENDUES à des importateurs au Canada et y exportées, à être signé par un associé, un administrateur ou un employé de l'exportateur ayant connaissance des faits dont il est certifié, et à être écrit, imprimé ou étampé sur la face ou au dos de la facture, savoir :—

" La présente facture est vraie et exacte ; et s'il y a une différence entre quelqu'un des prix y mentionnés et le prix aux termes ordinaires de crédit auquel les articles similaires sont maintenant vendus de bonne foi, par l'exportateur, en même quantité et condition, sur cette place, pour la consommation dans ce pays, ce dernier prix est mentionné en marge ou ailleurs sur la présente facture."

Daté à..... 189 .

..... Exportateur.

LE PORT DE MONTRÉAL

Le tableau statistique comparé du commerce du port de Montréal, pendant l'année 1898, n'est pas encore complètement établi ; nous avons pu nous procurer cependant les données suivantes, du mouvement du port :—

	Navires.		Tonnage.		Revenus.	
	1897	1898	1897	1898	1897	1898
Long cours.....	796	868	1,379,012	1,584,072	\$255,416	\$276,585
Cabotage.....	6,834	6,911	1,134,346	1,577,892		
Totaux.....	7,610	7,809	2,513,358	3,091,964		

Ces chiffres accusent les augmentations suivantes, comparativement à 1897 :—

	Nombre.	Tonnage.	Revenus.
Long cours.....	72	205,070	\$41,169
Cabotage.....	357	673,146	

La navigation au long cours a donc augmenté de 9 p. c. en nombre et de 15 p. c. en tonnage.

LES JAMBONS CANADIENS

Nos confrères de France nous apportent le texte de la circulaire administrative qui a réglé la question de l'admission des jambons canadiens, question qui a fait le sujet d'un article dans le dernier numéro du BULLETIN et que nous ne connaissions que par les rapports de journaux anglais. Voici ce texte :

" VIANDES SALÉES DE PORC D'ORIGINE CANADIENNES.—Aux termes de la note 17 du tarif, les

viandes salées de porc d'origine canadienne et importées d'Angleterre ne peuvent être admises au bénéfice de leur origine que sur la production de certificats, visés par les agents consulaires français ou émanant de la douane française métropolitaine.

“ Les attestations de la douane anglaise sont, d'une manière générale, dispensées de la légalisation consulaire, lorsqu'elles portent le cachet de cette douane et qu'aucun doute ne s'élève sur leur authenticité.

“ Lorsque la reconnaissance n'a pas fait ressortir d'indice de nature à faire présumer l'inexactitude de la déclaration, et qu'aucun motif particulier ne permet de suspecter la bonne foi du déclarant, le service doit tenir pour exactes les énonciations du certificat d'origine, si, d'ailleurs, le titre est régulier et s'applique bien au produit présent.

“ (Lettre de l'Administration du 25 octobre 1898. Annoter.) ”

Ce qui ressort le plus clairement de cette lettre, c'est que la douane française se contentera d'un certificat d'origine délivré par la douane anglaise, sans exiger le visa des agents consulaires de France, pour admettre les viandes salées de porc d'origine canadienne au bénéfice de leur origine.

On ne distingue pas très bien ce que la lettre entend par “ le bénéfice de l'origine canadienne. ” A-t-on réclamé pour ces jambons, puisqu'il s'agit ici de jambons, le bénéfice du tarif minimum, en vertu de la convention franco-canadienne ? S'agit-il simplement de l'exemption de formalités prescrites pour l'admission des viandes salées de porc originaires des Etats-Unis ? Il fut un temps où l'importation des viandes de porc des Etats-Unis était interdite ou soumise à des formalités presque prohibitives ; mais la convention récente entre la France et les Etats-Unis a profondément modifié le régime auquel étaient soumises en France les salaisons importées des Etats-Unis.

En raisonnant d'après les probabilités, on arrive à se dire que les exportateurs anglais n'auraient vraisemblablement pas déclaré pour ces jambons une autre origine que celle de la dernière réexpédition, c'est-à-dire l'origine anglaise, s'ils n'y avaient trouvé quelque avantage. Cet avantage de l'origine canadienne sur l'origine anglaise ne serait-il pas l'admission au tarif minimum ?

Comme le bénéfice du tarif minimum n'est applicable, d'après le texte même de la convention, qu'aux importations en droiture, il serait absurde de conclure que c'est là le bénéfice de l'origine canadienne dont parle la circulaire ; à moins que, par une faveur spéciale dont nous ignorons l'existence, le transbordement en Angleterre n'empêche

pas l'expédition d'être considérée comme en droiture.

Et pourtant il paraît absurde aussi que les expéditeurs anglais, qui ne se sont jamais gênés pour expédier en France des jambons canadiens comme jambons d'York, se soient donnés la peine d'indiquer l'origine canadienne pour ceux-là et d'en réclamer le bénéfice, s'il s'agissait simplement de les différencier des jambons provenant des Etats-Unis.

Nous prions nos confrères de France, et principalement le *Semaphore* de Marseille, qui a le premier publié la lettre administrative en question et qui a eu, probablement connaissance de l'opération elle-même, de vouloir bien nous renseigner et nous sortir de la perplexité où nous sommes plongés.

LA LIGNE RAPIDE

Le 14 janvier courant, quelques citoyens de Québec offraient un banquet à Sir William Van Horne, président de la compagnie du Pacifique Canadien, banquet auquel assistait M. le Consul Général de France au Canada. Le héros de la fête, à la fin de ce banquet, a prononcé un discours d'un grand intérêt pour tous ceux qui s'intéressent à la création d'une ligne de vapeurs rapides entre le Canada et l'Angleterre, et a cité des chiffres qui devraient ouvrir les yeux aux armateurs français.

Sir William est d'avis que ce qui manque au commerce maritime du Canada, ce sont les navires. Il faut, dit-il, pour que la voie du St Laurent ait le trafic auquel lui donne droit sa position géographique, que les ports canadiens soient fréquentés par des navires plus grands et plus rapides. Cela ne se fera pas, certes, sans qu'il en coûte des sommes considérables, mais le résultat sera proportionné aux dépenses encourues. Il cite comme exemple le port de St John où le Pacifique Canadien a établi son terminus d'hiver. Depuis que la municipalité y a dépensé des sommes considérables pour permettre l'entreposage et l'expédition des grains, le port de St John a recueilli une augmentation énorme de trafic maritime. La même chose arrivera à Québec, avec une ligne de navires rapides.

Il lit une lettre de M. Clergue, président de la compagnie de pulpe et de papier du Sault Ste-Marie, où il est question de l'expédition de la pulpe par les ports américains. La compagnie est obligée d'expédier sa pulpe à destination de l'Europe par les ports américains, au détriment des ports du Canada. De la même difficulté, la cherté du fret,

gène aussi la grande fabrique de pulpe de Grand-Mère, à quelques lieues de Québec.

Et l'industrie de la pulpe n'est pas la seule à souffrir de cet état de choses. La récolte de blé du Manitoba est aussi forcée de chercher sa voie par les ports des Etats-Unis. Le port de Montréal est fermé en novembre, mais on peut expédier à New-York par Buffalo jusqu'à la première semaine de décembre et le tarif d'été y est maintenu jusque vers le 20 décembre. Sir William s'est procuré la statistique du blé exporté tant par Buffalo que par la voie du St-Laurent et voici cette statistique :

	<i>Buffalo</i>	<i>St Laurent</i>
En 1893.....	2 parties.....	1 partie
1894.....	3 —	1 —
1895.....	8 —	1 —
1891.....	3 —	1 —
1897.....	5 —	1 —

Ainsi, en 1897 on a expédié par Buffalo et New-York 5 minots de blé de Manitoba, contre 1 minot par le St Laurent et Montréal.

La cause : c'est que les steamers fréquentant le port de Montréal sont trop petits et le fret trop élevé. Pour le beurre et le fromage, par exemple, il y a une différence considérable dans le fret à Boston et à Montréal. En 1897, de mai à octobre, le fret a été :

	<i>Fromage</i>	<i>Beurre</i>
De Montréal.....la tonne	21s 9d	26s 9d
De Boston.....	— 13s 3d	13s 3d

Le président du Pacifique Canadien rappelle un récent discours de M. Hays, gerant général du Grand Tronc, où ce dernier raconte les progrès du trafic maritime du port de Portland où se trouve le terminus de la ligne rivale, et dit qu'il serait ainti-patriotique de se réjouir de l'accroissement du trafic d'un port étranger, alimenté par le commerce canadien.

S'il avait à se charger de l'amélioration du service transatlantique, il ne voudrait certes pas se contenter des navires lents qui font maintenant ce service, il voudrait avoir les meilleurs marcheurs possible. Il ne se contenterait pas d'un service de 19½ nœuds, il en voudrait un de 22 ou de 23 nœuds ou de toute vitesse supérieure qui serait pratiquée aux autres ports.

En terminant, sir William Van Horne donne à entendre clairement que le Pacifique Canadien est prêt à entreprendre ce service, si le pays veut raisonnablement l'aider, et à faire en sorte qu'un voyageur puisse acheter à Londres un billet—pas plus grand qu'une carte de visite—qui lui assure le transport, jusqu'à Hong Kong ou tout autre port

chinois. Le Pacifique, à l'heure qu'il est, transporte plus de la moitié du trafic entre le Japon, la Chine, l'Australie et le Continent Américain, quoiqu'il n'ait que trois vapeurs sur les quinze qui font ce service ; il en ferait assurément autant sur l'Atlantique.

Nous signalerons spécialement aux armateurs français ce fait que le fret est plus cher, partant plus lucratif à Montréal pour les armateurs, qu'à New-York, Boston, Philadelphie, etc. Pourquoi ? Parce que l'on est toujours assuré, ici, d'un plein chargement de marchandises de première classe, payant un prix élevé, et que l'on n'a pas à réduire les taux pour obtenir des compléments de chargements en frets encombrants. Déjà l'on nous promet pour l'année prochaine plusieurs nouveaux steamers de grand tonnage à ajouter au service régulier de la ligne Elder Dempster. Le pavillon allemand se montrera plus fréquemment et plus régulièrement que par le passé dans notre port ; mais le pavillon français en sera probablement encore absent.

LA VILLE DE MONTREAL

(Suite)

Au point de vue intellectuel et moral, la ville de Montréal n'est pas moins bien douée que sous le rapport matériel. Elle doit sa fondation au sentiment religieux et fut consacrée dès le début à la Vierge Marie, sous le nom de Ville-Marie. Ce sentiment s'est perpétué jusqu'à nos jours et nulle autre part en Amérique on ne trouve autant de monuments de la foi catholique : églises, couvents, établissements de charité, maisons d'éducation qui attirent des élèves de tous les points des Etats-Unis. La population protestante, sous l'influence d'une louable émulation, a élevé aussi de magnifiques temples et a richement doté des institutions de charité et d'éducation plus spécialement protestantes. L'éducation primaire se donne dans une foule d'écoles publiques et privées ; l'éducation secondaire se donne dans plusieurs collèges, les uns laïques, les autres congréganistes et l'éducation supérieure est dotée de deux grandes universités : l'université Laval, canadienne-française et catholique et l'université McGill, anglaise et protestante. Ces universités, outre les facultés ordinaires de droit, de sciences, de lettres et de médecine, ont chacune un cours spécial de sciences appliquées.

Des établissements hospitaliers de Montréal, la plus grande partie appartient à des communautés religieuses : l'Hôtel-Dieu, l'hospice des Sœurs Grises, les hospices des Sœurs de la Providence, etc. L'hôpital Notre-Dame est administré par des laï-

ques, tout en employant les services de religieuses. L'hôpital Général et l'hôpital Royal Victoria sont des établissements purement laïques. Toutes ces institutions tirent leurs ressources de fondations charitables et de la charité privée ; aucune n'est sous le contrôle de l'Etat ni de la municipalité.

La générosité de ces citoyens qui a ainsi pourvu Montréal d'établissements de charité et d'éducation, sans rivaux en Amérique, dans aucune ville de même importance, est une des manifestations des plus éclatantes de l'esprit de progrès, matériel comme spirituel, physique et intellectuel qui anime la population de Montréal. Depuis une quinzaine d'années surtout, grâce à l'initiative énergique d'un conseil de ville composé en majorité de Canadiens français, l'aspect physique de la ville a subi une transformation remarquable. De grandes voies ont été ouvertes ou élargies, traversant la ville de l'est à l'ouest et du sud au nord ; l'entreprise privée à bordé ces voies de grands et beaux édifices ; les banques, les compagnies d'assurance, les compagnies de chemins de fer se sont construit des hôtels splendides ; l'hôtel Windsor, en façade sur trois rues, au centre de la partie fashionable de la ville est un des plus vastes, des mieux aménagés et des mieux administrés de toute l'Amérique.

Il serait trop long d'énumérer tous les édifices publics et privés, dont un bon nombre ne sont pas sans mérite au point de vue de l'art, qui font de Montréal la ville la mieux bâtie,—à l'exception peut-être de Philadelphie—de toute l'Amérique du Nord.

C'est avec tous ces avantages déjà acquis que la ville de Montréal entre dans une période d'accroissement commercial qui lui ouvre une perspective dont il est impossible de distinguer les limites. Son port va être pourvu de quatre nouveaux quais, avançant dans le fleuve et formant autant de bassins où seize gros steamers de 500 pieds de long pourront accoster à la fois ; sur ces quais de vastes hangars, desservis par des lignes de voie ferrée, pourvus d'élévateurs et de grues mobiles, permettant de charger et de décharger rapidement les cargaisons.

Le creusage des canaux du St-Laurent à 14 pieds, qui va être terminé l'été prochain, permettra à des navires chargeant 50,000 à 60,000 hectolitres de grains, d'apporter au port de Montréal les produits inépuisables des vastes régions agricoles de l'ouest, sans transbordement, à partir de Chicago, Duluth, Port Arthur, Milwaukee, etc. Un autre travail gigantesque est en projet, le canal de la Baie Georgienne, qui, empruntant une partie du cours de l'Ottawa, raccourcirait encore de 500 kilomètres la

distance par eau de Montréal à Chicago et à Dniuth. Un autre projet comporte l'établissement de docks à Hochelaga, c'est-à-dire à la partie sud du port, dont les avantages seraient un accès plus facile pour les voies ferrées ainsi que pour les navires, et qui seraient plus spécialement destinés au transbordement des produits de l'ouest transitant par Montréal.

Les principaux facteurs du commerce maritime de Montréal sont les chemins de fer et les compagnies de navigations qui y viennent prendre contact. Deux grandes compagnies de chemin de fer : le Grand Tronc et le Pacifique Canadien, y ont le siège principal de leurs opérations, quoique toutes deux soient forcées, par la suspension de la navigation, de décembre à avril, de se chercher un autre débouché pour l'hiver, sur un des ports libres de glace de l'Atlantique ; le Grand Tronc à Portland, Maine, le Pacifique Canadien à St-John, Nouveau-Brunswick.

L'histoire du chemin de fer du Grand Tronc est intimement liée à celle de la ville de Montréal et du Canada tout entier. La compagnie du Grand Tronc du chemin de fer du Canada fut organisée en 1854. Elle commença par absorber diverses petites lignes dont elle fit le centre d'une voie ferrée allant des bords de l'Atlantique, à Portland, jusqu'aux confins du Canada sur la rivière St-Clair, à Sarnia. Dans ces dernières années, la compagnie a poussé sa ligne, traversant la rivière St-Clair par un tunnel jusqu'à Chicago. Le principal ouvrage d'art de cette ligne, le pont Victoria, à Montréal fut construit en 1854-1859 ; c'est l'ingénieur Stephenson qui en fit les plans et c'était un véritable chef-d'œuvre de l'art à son époque. Il était en fer, à système tubulaire, reposant sur vingt quatre piles, et il a coûté 30 millions de francs. Il n'avait place que pour une seule voie ; aussi était-il devenu depuis longtemps trop étroit pour le trafic entre les deux rives du St-Laurent, quand la compagnie se décida, il y a deux ans, à remplacer la superstructure tubulaire de l'origine, par une structure plus moderne, à claire-voie qui a permis d'installer sur les piles primitives deux voies de chemin de fer, deux chemins de voitures et deux passerelles pour les piétons.

Les voies du Grand Tronc, y compris les voies d'évitement et de garage ont actuellement un développement de 7,461 kilomètres de voie simple, dont 7,421 en rails d'acier. Le matériel roulant comprend 795 locomotives, 903 voitures de voyageurs, 23,496 wagons, fourgons et plate-formes pour marchandises, 97 voitures auxiliaires, 67 charrues à neige et 226 wagons à ballast. Le personnel de compagnie compte plus de 18,000 employés, dont 3,100 à Mont-

réal, et les appointements qu'elle paie à ses employés de Montréal se montent annuellement à 7,800,000 francs.

Elle a transportée en 1897, 6,586,000 voyageurs qui ont payé pour ce transport 27,500,000 francs ; les billets vendus à la gare de Montréal pendant cette année ont produit la somme de 3,490,000 francs. Les transports de marchandises y compris le bétail en 1897 se chiffrent par 9,186,206 tonnes qui ont produit une recette de 65 millions de francs, la part de Montréal a été de 12,990,000 francs, soit un cinquième du trafic total. Il est bon d'ajouter que les recettes de l'année 1898 accusent une augmentation considérable sur ces chiffres. Le capital de la compagnie en actions de tout rang, est d'un milliard de francs, en chiffres ronds.

La Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, désignée le plus souvent sous le nom de "Pacifique Canadien" est de fondation plus récente. Des considérations politiques et commerciales exigeaient depuis 1871, la création d'une voie ferrée, reliant la province de la Colombie Anglaise aux provinces canadiennes de l'Est. En 1881, la compagnie du Pacifique Canadien fut organisée et chargée de compléter cette voie ferrée dont plusieurs tronçons avaient déjà été construits ou étaient en voie de construction par le gouvernement fédéral. En juin 1886, le premier train direct, pour Vancouver sur le Pacifique, partait de Montréal pour son voyage de 4,646 kilomètres, et atteignait sa destination le 28 juin, ayant parcouru la distance en cinq jours et dix-neuf heures.

Depuis cette époque, de nombreux embranchements ont été construits, la compagnie a acheté des lignes secondaires, et augmenté ainsi son développement de voie au chiffre de 12,275 kilomètres de voie simple. On pourrait y ajouter pour les lignes que la compagnie "contrôle," possédant la majorité des actions : 823 kilomètres du Duluth South Shore & Atlantic, et 1,865 kilomètres du Minneapolis, St-Paul & Sault Ste-Marie, ce qui donnerait aux voies exploitées par la compagnie un développement total de près de 15,000 kilomètres. L'été prochain, une nouvelle ligne de 544 kilomètres, celle de la passe du Nid de Corbeau, viendra encore s'ajouter à cet énorme chiffre.

La compagnie du Pacifique Canadien possède en outre deux flottes de steamers, l'une sur les grands lacs, et l'autre sur l'Océan Pacifique, cette dernière faisant un service régulier entre Vancouver et le Japon.

Son matériel roulant comprend 598 locomotives, 588 voitures de voyageurs, 30 wagons-salons et voitures affectées à des services particuliers ; 15,544 wagons à marchandises et à bestiaux, 312 fourgons

de conducteurs, 575 wagons auxiliaires, charrues à neige, etc. Les principaux vapeurs de ses deux flottes sont : sur les lacs, l'Alberta, l'Athabaska et le Manitoba ; sur le Pacifique, l'Empress of China, l'Empress of Japan, l'Empress of India.

La compagnie emploie à Montréal seulement 4,500 employés et ouvriers, dont les appointements et salaires se montent à 875,000 francs par mois, soit 10 millions et demi de francs par année ; ce chiffre ne comprend pas, bien entendu, les appointements des employés supérieurs de l'administration centrale.

Les bureaux de cette administration sont situés à Montréal dans la gare Windsor, magnifique et massif édifice de grès bleu. Dans l'est de la ville, la nouvelle gare de l'est, combinaison d'une gare et d'un hôtel, sur le square Viger vient d'être ouverte au public ; c'est un édifice de pierre et de brique dans le style Renaissance. Les principaux ateliers sont situés dans la partie est de la ville à l'avenue Delorimier et à Hochelaga ; on y construit tout le matériel roulant dont elle a besoin : locomotives, voitures, wagons, etc. Les ateliers de l'avenue Delorimier couvrent une superficie de deux hectares et demi.

Cette compagnie est essentiellement canadienne et même montréalaise, elle a été organisée par M. George Stephen, maintenant lord Mount Stephen, sir Donald Smith, maintenant lord Strathcona et Mount Royal, Richard B. Angus et Duncan McEntyre, de Montréal, associés avec un capitaliste de New-York et un autre de St Paul, Minnesota. Maintenant encore, le conseil d'administration est composé en grande partie de citoyens de Montréal et le siège social de la compagnie est à Montréal.

(A suivre)

REVUE COMMERCIALE

Montréal, 15 janvier 1899.

La grande question qui intéresse tout le monde, en France comme au Canada, la question de l'établissement d'une ligne directe de vapeurs entre le Canada et la France, est toujours sans solution. M. le président de la Chambre, dans son rapport annuel qu'on lira dans une autre partie de ce Bulletin, a dû constater qu'elle restait encore sur le programme des travaux de la Chambre pour l'année 1899.

Les négociations qui ont eu lieu à ce sujet l'année dernière, avaient un caractère quasi-diplomatique ; le gouvernement français, semble-t-il, négociait directement, quoiqu'officieusement, avec le gouverne-

ment canadien, par l'entremise de M. le Consul Général de France au Canada, dont les talents de négociateur ont dû rarement être mis à une aussi rude épreuve. Naturellement, la discrétion proverbiale des diplomates n'a pas permis de donner au public les détails du progrès des négociations ; nous avons pu savoir, seulement, que les pourparlers avaient été temporairement suspendus, sans être rompus. La Chambre a reçu cependant d'un des principaux intéressés, M. Clergue, administrateur de la fabrique de pâte de bois du Sault Ste-Marie, la lettre suivante qui jette un certain jour sur l'état de la question.

“ A propos de la ligne projetée de steamers français, j'ai consacré beaucoup de temps et deux voyages en France à tâcher d'en assurer l'établissement. Les relations entre l'Angleterre et la France ont exercé une influence défavorable sur le projet, d'autant plus que les conditions dans lesquelles le gouvernement français propose de donner son concours ne sont pas du tout satisfaisantes pour le gouvernement canadien. J'espère sincèrement que ces conditions défavorables ne subsisteront pas longtemps, et, dès qu'elles auront cessé d'exister, j'ai grande confiance que la ligne directe française sera promptement établie.”

Il n'y a donc évidemment qu'à attendre les événements, auxquels la chambre ne peut guère aider autrement que de ses vœux en l'état actuel, son action ne pouvant s'étendre au-delà de la sphère exclusivement commerciale, où ses attributions sont circonscrites.

Le commerce du Canada, depuis le dernier Bulletin, a été prospère ; La saison des fêtes a été, comme on l'avait prévu, tout à fait satisfaisante pour le commerce et la quinzaine qui a suivi a été occupée par travaux de l'inventaire annuel. Le nombre total des faillites au Canada en 1898 a été de 1300, en chiffres ronds, contre 1800 en 1892 ; le chiffre total du passif de ces faillites accuse une différence tout aussi accentuée. De fait, le nombre des faillites n'était jamais tombé aussi bas depuis une dizaine d'années.

Grains et Farines.—Le marché du blé au Canada est à peu près indépendant de l'exportation. Malgré la récolte abondante d'Ontario et de Manitoba, les quantités mises sur le marché restent tout juste suffisantes pour la consommation de la meunerie, et les minotiers ont, pour s'approvisionner, à payer des prix qui ne pourraient pas payer l'exportateur. Ainsi le blé No 1 dur de Manitoba est coté, à son port de sortie, Fort William, sur le lac Supérieur, de 71 à 72c le minot, tandis que la même qualité de blé à Duluth, port des Etats-Unis sur le même lac

Supérieur, est coté de 68 à 69c. Et pourtant Duluth est plus près de Chicago et de New-York que Fort William. On ne cote pas, naturellement, ces blés à Montréal ; ils n'y viennent pas et ne pourront y venir qu'au printemps. Les prix ci-dessus, exprimés en francs par 100 kilos ; représentent 18 fr. 34 les 100 kilos à Fort William. Les blés roux d'Ontario sont cotés à la parité de 17 fr. 60 à 17 fr. 85 les 100 kilos, pris sur place.

La demande de l'étranger en avoine s'est maintenue jusqu'à la fin de l'année et quoiqu'elle se soit un peu ralentie, ces quinze derniers jours, les prix sont restés soutenus. Les prix cotés sur notre place pour l'avoine blanche No 2, en élévateurs, ressortent aujourd'hui à 10 fr. 85 les 100 kilos. En pois secs les No 2, les prix ont été tenus aussi très fermes, et l'on ne pourrait acheter ici aujourd'hui en élévateurs à Montréal, à moins de 17 fr 60 les 100 kilos. Les pois No 1 black eyes ou marrowfats reviendraient à 20 fr. 15 les 100 kilos, à Montréal ou à 20 fr. 65 dans un port de l'Atlantique. Le sarrasin net et sain est toujours rare, le No 2 ferait au port d'embarquement, de 11 fr. 85 à 12 fr. par 100 kilos. Comme on le voit, tous ces prix accusent une hausse assez distincte sur ceux du mois dernier.

Pour les farines, c'est le contraire que l'on constate. Soit que les prix de début aient été trop élevés, soit que la concurrence force les meuniers à rogner leur marge de profit, en l'absence de toute demande de l'exportation, on peut acheter aujourd'hui sur notre place des farines d'Ontario ou de Manitoba à 0 fr. 60 par 100 kilos de moins que le mois dernier. Les fortes de Manitoba, 1ères marques, se vendent ici, pour la consommation locale 22 fr. 65 les 100 kilos, et les patentes de même provenance, 23 fr. 85. Les Straight Rollers, de blé d'Ontario, sont cotées 20 fr. 35 les 100 kilos. En lots d'exportation, ces prix pourraient être réduits d'environ 1 fr. 50.

Bois de construction.—Aux dernières nouvelles de Washington, les négociations concernant les droits réciproques sur les bois de construction sont à peu près abandonnées. Les représentants du Canada ont posé leur ultimatum : le bois scié franc de droit comme compensation à l'exportation libre des bois en grumes. Et les représentants des Etats-Unis n'ont encore offert qu'un dégrèvement de 50c par 1000 pieds, soit 25 p. c. du droit actuel.

Le marché du bois au Canada est nul en ce moment. Les principaux exportateurs se préparent à partir pour l'Angleterre pour y faire leurs contrats à livrer l'été prochain, D'après les apparences du marché anglais, le pin sera probablement aussi cher

que l'année dernière, mais l'épinette pourrait bien se vendre plus difficilement. Les cours approximatifs des bois franco bord à Montréal en mai seraient de :—

Pin, madriers, 1ère qualité, le mètre cube.	43 fr. 00 à 45 fr. 00
“ “ 2e “ “	38 fr. 00 à 40 fr. 00
Epinette (spruce) “ “	25 fr. 00 à 30 fr. 00

Foin.—La récolte canadienne est encore presque toutes dans les granges. Les exportateurs font bien quelques achats par-ci par-là, mais à des prix que le producteur n'accepte que s'il y est forcé par le besoin d'argent ; et encore, c'est à peine s'il lui reste une petite marge en sus des frais de pressage et de charroyage. Le foin No 2 et le No 3, qualités qui s'exportent de préférence au No 1, ne valent guère que \$5.00 et \$4.00 respectivement. Si la récolte venait à manquer le printemps prochain, il y a ici des réserves qui pourraient combler un gros déficit.

Peaux en poil.—Pendant l'année écoulée les cours de la peau en poil de notre boucherie ont été élevés et ont peu variés. La nouvelle année s'ouvre avec de fortes demandes par la tannerie locale et, pour y faire face, peu ou point de peaux en magasin. Malgré le mauvais conditionnement des peaux à cette époque de l'année, la tannerie offre pour bœufs et vaches inspectés, No 1, 10 cents par livre, No 2, 9 cents par livre ; taureaux, 8 cents par livre.

Pas de veau en poil sur notre marché avant la nouvelle campagne qui s'ouvre en mars.

Peaux de mouton en laine.—Cet article est fort délaissé par suite du mauvais état de notre marché de laines canadiennes, et aussi des bas prix auxquels sont vendus les cuirs de mouton pour chaussures. Les peaux de mouton en laine sont cotées à 70 cents la pièce, soit environ 30 p. c. de baisse sur le prix pratiqué l'an dernier à pareille époque.

Laine canadienne.—La demande est à peu près nulle. Les détenteurs seraient vendeurs de laines arrachées et lavées à dos à 17½c la livre.

Animaux de boucherie.—Le commerce d'exportation de bétail vivant n'est pas actif en ce moment ; la marchandise sur place d'ailleurs, n'est pas offerte en quantité, le fourrage est abondant et les engraisseurs préfèrent garder leur bétail encore quelques semaines pour le présenter dans de meilleures conditions pour le marché de Pâques. Les prix payés sur place pour les meilleures bêtes grasses varient de 0 fr. 47 à 0 fr. 50 le kilo, sur pied. Pour les moutons, on a payé de 0 fr. 35 à 0 fr. 38 le kilo.

Produits français.—Par suite de l'arrivée des importations régulières, le prix des noix de Grenoble a baissé de ¼c par livre ; on cote cet article aujourd'hui de 10½ à 11½ cents la livre. Les noix

marbot sont cotées, comme précédemment, de 9½ à 11 cents la livre. Les cerneaux sont fermes à 23 et 24 cents, suivant quantité, les pruneaux de Bordeaux sont un peu plus faciles ; le prix faible est de 4c et les meilleures qualités font jusqu'à 8 cents. Les noisettes valent de 8 à 9 cents ; le tout droits payés, pour les détailliers.

Les conserves alimentaires sont sans changement : Sardines à l'huile, quarts, de 8 à 25c la boîte ; demies, de 16 à 35c ; anchois, la douz. de \$3.25 à \$4.50 ; petits pois fins, de 12 à 15c ; extra fins, de 14 à 18c ; surfins, de 18 à 20c la boîte ; champignons, de 16 à 21c.

Eaux de vie : Hennessy et Martel, de \$12.75 à \$18.50 ; autres marques, de \$9.00 à \$21.00 ; en futs, de \$3.80 à \$6.75 le gallon ; Rhums en caisse, de \$9.25 à \$14.55 ; en futs, de \$4.25 à \$6.15 le gallon. Champagnes, de \$23.00 à \$33.00 la caisse, suivant marque ; Saumur mousseux, de \$14.00 à \$16.00. Absinthe, de \$14.00 à \$14.50, Curaçao, \$12.25 ; Crème de Menthe, \$11.00 la caisse.

Tous ces prix sont ceux que les maisons de gros font aux épiciers de détail, droits payés.

Pour les spiritueux, champagnes, etc., il faut remarquer que les prix ci-dessus sont les prix réguliers des marques connues sur le marché. Il arrive parfois que, pour liquider des consignations de marques inconnues, on est forcé d'accepter des prix inférieurs. Le fait est que la marque fait le prix, et qu'il est à peu près inouï qu'un article de spiritueux se soit vendu sur la dégustation.

REVUE FINANCIERE

Les banques canadiennes prêtent encore, sur garantie de valeurs cotées à la bourse, à 4½ p. c., mais les gros emprunteurs peuvent obtenir des fonds à 4 p. c. L'escompte régulier en banque est de 6c à 7c. Les prêts hypothécaires obtiennent suivant leur importance et la valeur du gage, de 4½ à 6 p. c.

La bourse a été encore très active, et les valeurs que nous signalions en hausse le mois dernier ont continué à hausser ; les bonnes valeurs se rapprochent de plus en plus des cours capitalisant leurs dividendes à 4 p. c.

Voici les cours actuels du change :

Londres, 60 jours.....	\$4.83½ à \$4.83¾
“ vue.....	4.85 à 4.85½
“ câblesgrammes.....	0.00 à 4.85½
Paris, papier long.....	0.00 à fr. 5.23½
“ papier court.....	0.00 à fr. 5.20
Berlin, papier long.....	0.00 à m. 94½
“ papier court.....	0.00 à m. 95½
New-York.....	½ à ¼ de prime.

TEMPERATURE DU MOIS DE DÉCEMBRE 1898

Relevée par MM. Hearn et Harrison, opticiens, à Montréal, rue Notre-Dame, 1640 et 1642.

Déc.	Farenheit	Centigrade	Déc.	Farenheit	Centigrade
Date	Max.	Min.	Date	Max.	Min.
1	38	24	17	36	16
2	39	25	18	37	27
3	35	23	19	14	2
4	32	22	20	26	10
5	37	23	21	33	15
6	30	20	22	41	23
7	32	20	23	43	33
8	30	20	24	38	30
9	26	8	25	26	10
10	32	20	26	22	2
11	30	18	27	34	20
12	10	0	28	0	-4
13	3	-7	29	8	-10
14	16	-11	30	38	8
15	8	0	31	10	8
16	16	0			

— Signifie au-dessous de zéro.

AVIS AUX MEMBRES ADHÉRENTS

Les cotisations courent du 1er janvier au 31 décembre et sont dues pour l'année entière, si ce n'est pour les présentations faites dans le dernier trimestre de l'année. Dans ce cas le paiement de la cotisation est reporté à l'année suivante.

Les membres adhérents de cette Chambre de Commerce reçoivent gratuitement le BULLETIN MENSUEL.

Nous fournissons des renseignements gratuits sur la clientèle et des informations de toutes sortes à nos membres adhérents ; nous insérons gratuitement les demandes d'agents de tout commerçant français.

Toute maison établie en France, toute maison Française établie à l'étranger peut adhérer à notre Chambre. Il suffit d'en faire la demande et de payer la cotisation qui est de 25 francs par année.

Une fois l'adhésion accordée, on fait partie de notre Compagnie tant qu'on ne donne pas sa démission et, si cette démission parvient après la fin du mois de janvier, la cotisation de l'année commencée est due en entier.

Petit Courrier

DEMANDES D'AGENTS

M. O'Lanyer Louis, vins, Bordeaux, France.

Le fils du Dr Moreau, vins, Podensac près Bordeaux.

MM. Birkedal Hartman et Cie, vins de bordeaux, rhums et cognacs, Bordeaux.

M. Landry Saulière, peaux de mouton tannées, teintes et corroyées en couleurs diverses etc., Mazamet.

Comptoir de l'Hygiène, fournitures complètes d'herpices, produits chimiques, produits pharmaceutiques, etc., 49 rue de Rambuteau, Paris.

MM. Magnier et Cie, eaux de vie de cognac, Blanzac-sur-Cognac, France.

M. Henri Pillion, fabrique de chapeaux de paille, Dijon, France.

Debouchaud et Cie, à Nersac (Charente), fabrique de feutres en tous genres pour papeteries.

M. Le Saint-L., draperie, 6 rue des Lignes, Roubaix.

M. Elie Dougados, laines et peaux, Mazamet, (Tarn).

MM. Degageux frères, construction de machines à bonneterie, 2 rue Avenir, Troyes.

ROBERT MAISON DE FINANCE

180 rue ST-JACQUES
Edifice de la Banque d'Epargnes
MONTREAL.

Cette maison fait une spécialité de placements sur propriétés religieuses et institutions publiques, au Canada et dans tous les Etats-Unis : Evêchés, universités, collèges, convents, hôpitaux. Aussi sur obligations ordinaires et amortissables, de chemins de fer, tramways électriques, municipalités scolaires, sociétés industrielles, etc.

PLACEMENTS.—Le fondateur de la maison, M. ANTOINE ROBERT, donne personnellement toute son attention aux placements pour ses clients européens.

M. Paul Garnaud, spécialité de vins fins de Bordeaux et vieilles eaux-de-vie de Cognac à Gondeville St-Même sur Cognac (Charente) France.

Un syndicat de propriétaires de vignobles bordelais désire un représentant sérieux pour le placement des vins de Bordeaux dans la Province de Québec. S'adresser à M. Cl. Morin 23, rue de la Chaussée d'Antin à Paris.

M. J. Auguste Bouillon, à Cette, (Hérault). Vins rouges et blancs ordinaires, vins fins, spiritueux, vins de Bordeaux et de Bourgogne.

Un manufacturier de France, M. Coannet, 23 rue de la Hache à Nancy, demande un représentant pour la vente de ses produits au Canada (chapeaux de paille en tous genres).

MM. Charles Polack et Fils, à Dijon, propriétaires de grands crus de Bourgogne.

M. J. Bellanger, de Laval (Mayenne), manufacturier de tissus de coutil en tous genres.

A. Carpentier & Cie, vins et spiritueux, à Caudéran, près Bordeaux.

Mme Veuve A. Fieux, grands vins mousseux. Lons-le-Sauvier (Jura).

Henri Darvot, vins de Bourgogne. Beaune (Côte d'Or).

M. Alfred Lequeux, vins de Champagne. Châlons-sur-Marne (Marne).

G. Bonhomme & Cie., à Cognac, (Charente), eaux-de-vie.

OFFRES D'AGENTS OU MAISONS

M. A. Weissenthanner, 168 rue St-Maur à Paris (succursale à New York) demande l'agence de maisons canadiennes.

MM. Süm-Jensen et Chauveau, directeurs propriétaires du "Comptoir Industriel," 9, Ostergade, Copenhague) Danemark, demandent la représentation pour le Danemark, la Suède et la Norvège de Commerçants et Industriels du Canada.

M. H. Sonolet, 40bis Faubourg Poissonnière, Paris, France, désire entrer en relations avec des négociants, propriétaires ou exportateurs de rondins de sapin blanc (white spruce).

Un négociant français, M. Edmond Girard, secrétaire du Syndicat agricole de Sannois (Seine et Oise) établi à Roscoff (Finistère) avec succursales au Havre et à Sannois (Seine et Oise) demande la représentation d'une maison sérieuse du Canada pour la vente aux Syndicats agricoles des avoines et des sarrasins. Références de premier ordre.

M. E. Derudde, 10 rue des Vieux-Remparts, à Dunkerque (Nord), demande la représentation en France de fabriques de pulpe du Canada.

MM. Pector et Ducout, jne, 3 rue Rossini, Paris, France, sollicitent la consignation ou la représentation, pour la vente en France, de produits canadiens manufacturés ou non.

LA PRESSE,

cette avant-courrière du progrès en toutes choses, dans le domaine des idées, dans

celui des arts, des rapports internationaux, du commerce et de l'industrie, a pour point d'honneur de toujours donner l'exemple dans le domaine du journalisme canadien.

L'année 1898 marquera dans l'histoire de LA PRESSE. En effet : sa circulation a atteint le point le plus élevé depuis sa fondation, plus de 65,500 copies imprimées et vendues, lues chaque jour par au delà de cent cinquante mille personnes.

C'est grâce à son système d'information parfait sous tous les rapports que LA PRESSE est parvenue à atteindre cette énorme circulation, plus forte que celle de n'importe quel autre journal français ou anglais du Canada.

La publicité dans LA PRESSE est reconnue partout comme la meilleure, parce qu'elle s'adresse à la classe qui achète. Le passé est un sûr garant pour l'avenir. Les annonceurs de LA PRESSE continuent à annoncer dans LA PRESSE, parce qu'ils en retirent des bénéfices sans cesse grandissants.

LA PRESSE, MONTREAL.

N. LACROIX,
10 rue de Rome,
Paris.

A. de WYNTER,
23 Haymarket,
Londres, Angl.